

SECTION 1 :

FABRICANT :

Strike First Corporation
777, Tapscott Road
Scarborough (Ontario)
M1X 1A2
Tél. : 1 (416) 299-7767

IDENTIFICATION DU PRODUIT :

Chimique sec BC
Bicarbonate de sodium, SDC

TÉLÉPHONE D'URGENCE

Canutec : 1 (613) 996-6666

SECTION 2 :

INGRÉDIENTS DANGEREUX

APPELLATION CHIMIQUE	N° DE REGISTRE CAS	%	*ACGIH mg/m ³		*OSHA mg/m ³			AUTRE
			TLV	STEL	PEL	STEL	IDLH	
Hydrogénocarbonate de sodium	144-55-8	> 92*						
Silicate d'alumine hydraté	1318-94-1	< 3	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
Attaclay	8031-18-3	< 5	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
Huile de silicone	63148-58-3	< 1	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.

* TLV ACGIH pour les particules non répertoriées ailleurs = 10; PEL OSHA pour les particules non réglementées ailleurs

Total de poussières = 15 Fraction de particules inhalables 5.

N.É. = non établie

SECTION 3 :

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION	Sans objet
TENSION DE VAPEUR	Sans objet
DENSITÉ DE LA VAPEUR	Sans objet
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Insoluble. Revêtement hydrofuge.
DENSITÉ	Environ 0,9
POURCENTAGE DE VOLATILES PAR VOLUME	Sans objet
TAUX D'ÉVAPORATION	Sans objet
pH (solution à 10 %) :	Environ 8,3 - 9
APPARENCE ET COULEUR	Cette substance est une poudre blanche très fine.

SECTION 4 :

DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT ÉCLAIR	Sans objet
SEUILS D'INFLAMMABILITÉ	Minimal (L.I.E.) Sans objet Maximal (L.S.E.) Sans objet
AGENT EXTINCTEUR	Aucun. Le présent produit est un agent extincteur.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	Les intervenants auprès d'un incendie naissant doivent porter des protecteurs pour les yeux. Les pompiers luttant contre un incendie doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 5 :

DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

TENEUR LIMITE MOYENNE	* TLV ACGIH pour particules non autrement répertoriées = 10
PEL OSHA	Pour particules non autrement réglementées Total des poussières = 15 Fraction de particules inhalables = 5
EFFETS DE LA SUREXPOSITION AU PRODUIT AIGUS	La présente substance extinctrice ne présente qu'un faible risque de provoquer des effets aigus pour la santé. Si de tels effets se produisent, ils prendront la forme d'une irritation bénigne de la peau, du nez ou de la gorge ainsi qu'une irritation des yeux d'intensité moyenne. En cas d'ingestion, la présente substance peut provoquer des maux d'estomac.
CHRONIQUES	La présente substance n'est pas une cause connue de maladies chroniques.
PREMIERS SOINS	
CONTACT AVEC LA PEAU	En cas de contact avec la peau, commencer immédiatement la décontamination à l'eau courante. Enlever les vêtements contaminés ou exposés, en prenant soin de ne pas contaminer les yeux. En cas de rougissement ou d'irritation la victime et les secouristes doivent obtenir des soins médicaux immédiats.
CONTACT AVEC LES YEUX	En cas d'irritation des yeux par le présent chimique ouvrir les yeux de la victime sous un courant d'eau douce. Utiliser une force suffisante pour ouvrir les paupières. Faire « rouler » les yeux à la victime. Le temps de rinçage minimum est de 15 minutes.

SECTION 5 (suite) :	PREMIERS SOINS (suite)	
	INHALATION	En cas d'inhalation du chimique, amener la victime à l'air frais. Si nécessaire, utiliser la respiration artificielle pour maintenir ses fonctions vitales. En cas de rougissement ou d'irritation, la victime et les intervenants doivent obtenir des soins médicaux immédiats.

SECTION 6 :	DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ	
	STABILITÉ	Stable
	INCOMPATIBILITÉ	Acides forts
	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
	POLYMÉRISATION DANGEREUSE	Ne se produira pas

SECTION 7 :	MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT	
	DÉVERSEMENTS MINEURS	Balayer les solides renversés, placer et sceller les résidus du déversement dans un sac de plastique double.
	DÉVERSEMENTS IMPORTANTS	S'il est déterminé que les limites d'exposition aux particules stipulées par les normes ont été dépassées - 10 mg/m ³ (matière particulaire totale) ou 5 mg/m ³ (fraction particulaire inhalable), utiliser les procédures de niveau C : triples gants (gants en caoutchouc avec des gants en nitrile, sur des gants de latex), costume et bottes à l'épreuve des agents chimiques, casque de protection et appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré par filtre HEPA. Balayer ou passer l'aspirateur. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux sur l'élimination des déchets dangereux.

SECTION 8 : **DONNÉES SPÉCIALES SUR LA PROTECTION**

PROTECTION
RESPIRATOIRE

La protection des voies respiratoires ne devrait pas être nécessaire. Maintenir la concentration de contaminants en suspens dans l'air en-dessous des normes pour les poussières nuisibles (voir section 5).

VENTILATION

Utiliser avec une ventilation appropriée. Utiliser un ventilateur mécanique ou ventiler le local vers l'extérieur.

GANTS PROTECTEURS

Porter des gants en caoutchouc pour l'usage industriel courant.

PROTECTION DES YEUX
AUTRES ÉQUIPEMENTS
DE PROTECTION

Lunettes de sécurité.

Utiliser les moyens de protection individuels appropriés selon les tâches.

SECTION 9 : **PRÉCAUTIONS SPÉCIALES**

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE

Tous les employés qui doivent manipuler le présent produit doivent être formés pour le faire en toute sécurité. Éviter de respirer la poussière générée par le présent produit. Éviter de mettre le présent agent chimique SUR VOUS ou de L'INGÉRER.

AUTRES PRÉCAUTIONS :

Aucune

Les extincteurs d'incendie sont conçus et fabriqués aux fins déterminées de fournir un outil sécuritaire et efficace qui est destiné uniquement à combattre les incendies. L'usage abusif ou négligent peut provoquer de graves blessures corporelles et (ou) de sérieux dommages matériels.

Contenu sous la pression nécessaire pour propulser l'agent extincteur contenu vers le foyer d'incendie.

- Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou décharger vers le visage d'une autre personne.
- Ne pas entreposer à des températures élevées ou au-dessus de 120 degrés Fahrenheit ou 49 degrés Celsius.
- Garder hors de portée des enfants.
- Éviter d'inhaler l'agent extincteur. Éviter d'inhaler les fumées - toute incendie dégage des substances toxiques qui sont nuisibles. NE PAS demeurer dans un local fermé après usage : évacuer l'endroit immédiatement et ventiler complètement avant d'y retourner.
- Les agents extincteurs ne sont pas toxiques quand ils sont utilisés correctement, cependant ils peuvent provoquer au contact des irritations aux yeux, au nez, à la gorge et d'autres symptômes allergiques.